



SOLIDARITE

CONTRE LES ABUS BANCAIRES

LE TRAIT D'UNION AVEC LA
FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CONTRE LES ABUS BANCAIRE

Editorial



Maître Alain
BOUSQUET
Président
Fondateur de
la F.N.A.C.A.B.

Je vous propose un nouveau titre pour la lettre que nous diffusons irrégulièrement mais que nous vous adresserons au moins une fois par trimestre.

La communication vers le public est importante. Elle est indispensable vis-à-vis des membres adhérents pour qu'une émulation se crée et pour que les bonnes idées des uns profitent aux autres. Le titre est "SOLIDARITE Contre les Abus Bancaires". Pourquoi ?

A mes yeux il résumera l'attitude qu'il convient d'avoir face au système bancaire afin que celui-ci change de pratiques. Cette solidarité permettra également d'exiger au cas par cas la réparation des abus individuels commis par le système.

Pour preuve, les deux cas évoqués dans cette édition. Et si nous sommes bien solidaires, très vite l'Etat devra prendre des mesures sérieuses et sortir de l'hypocrisie actuelle.

Vous pouvez nous écrire ou publier le récit de votre action. Le Président

Bi-mensuel : 1.00 Euros Mai — Juin 2006

Éliane a gagné

Éliane est une de nos adhérente de Nice en relation avec l'association depuis plusieurs années. Elle a tenu pendant plusieurs mois une de nos permanences.

Son agence bancaire la maltraite depuis quelques temps : prélèvements répétés sur son compte, rejet de chèques, suppression des moyens de paiement, refus de discuter, refus de la recevoir, attitude méprisante. Cela ne pouvait durer.

Le CAAB écrit à son agence bancaire qui ne répond pas. S'agissant du LCL Crédit Lyonnais cela ne nous étonne pas.

Le directeur, lui, répond par une fin de non recevoir. Éliane se déclare prête à mettre en œuvre toute action que nous pouvons lui conseiller.

Nous lui proposons la manifestation, type d'action qui a toujours réussi.

En effet, chaque fois que nous avons entrepris ce genre d'action, les portes se sont ouvertes et les problèmes insolubles la veille se résolvait comme par miracle le lendemain.

Sur cette page et les suivantes nous vous racontons, en photo, le déroulement de la manifestation que nous avons organisée pour Madame Martin.

LA MANIFESTATION d'Éliane à St Roch le 22 Février

UN MOYEN DE COMBATTRE LES ABUS BANCAIRES



SAINT-ROCH

Manifestation devant une banque

Manifestation inédite hier à 14h en début d'après-midi d'une petite dizaine de personnes devant l'agence du Crédit Lyonnais, boulevard Saint-Roch. Une cliente de cet établissement, Éliane Martin, et des membres du Comité d'action contre les abus bancaires, voulaient ainsi dénoncer certaines pratiques de l'établissement. Une protestation très médiatique qui s'est déroulée sous l'œil de la caméra de « Lundi investigation » (Caaab+). Cette retraitée affirme, en brandissant ses relevés de comptes pour prouver sa bonne foi, que la banque lui a prélevé abusivement depuis 15 mois plus de 1700 euros.

Une somme résultant de l'accumulation de frais « gonflés ». « Au total de 15 euros, par exemple, on m'en prélève 25, affirme-t-elle. La multiplication de ces pratiques ne me permet plus de payer mes factures, ni même de me signer. » « En plus, à la banque, on refuse de me recevoir, de me parler, et même de me saluer. J'ai le sentiment de ne pas exister. » Les manifestants n'ont pu accéder à l'intérieur de la banque qui a soudainement fermé ses portes vers 15 h (1).

B.B.

(1) C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu obtenir le nom de l'agence responsable de l'établissement.

NICE MATIN du 23 Février 2006



Éliane Martin (s' en partant de la droite avec un collier) soutenue hier dans son action par le Comité d'action contre les abus bancaires. (Photo Benoît Briquet)

Notre reporter était présent



Mercredi 22 Février 2006 à 14h30, Boulevard Saint Roch à Nice, une délégation de 17 membres du CAAB s'est rendue à l'agence Saint Roch du Crédit Lyonnais de Nice.



Une lettre ouverte de Madame Martin au directeur de l'agence est distribuée aux passants.



Maître Bousquet et Madame Martin expliquent la situation aux journalistes.

**Fédération
Nationale des
Associations
Contre les Abus**



Les passants sont interceptés et mis au courant par nos adhérents.



Les reporters de FR3 sont également présents. Madame Martin est interviewée à propos des difficultés qui lui sont faites par le Crédit Lyonnais.



Une passante nous apprend qu'elle a également eu des déboires avec l'agence du Crédit Lyonnais de Nice Saint Roch qui fait des ravages dans le quartier et avec laquelle il est impossible de discuter.



Une adhérente de 82 ans a fait 54 kilomètres en train et en bus pour faire part de la solidarité et de son mécontentement vis-à-vis des banques.



Les journalistes de Radio France Bleu ne sont pas indifférents aux attaques répétées dont est victime Madame Martin sur son compte bancaire.



La délégation demande à rencontrer le Directeur pour trouver un terrain d'entente. Les portes sont verrouillées. Les clients qui se présentent à l'agence ne comprennent pas que leur agence du Crédit Lyonnais refuse la discussion.

**HALTE AUX
ABUS BAN-
CAIRES**



« Dame Voiture » n'a pas l'intention d'abandonner

Le Crédit Lyonnais dans la ligne de mire du Comité d'Action contre les Abus Bancaires

Le Crédit Lyonnais serait-il coupable de racket sur personne âgée ? Une cliente accuse la banque du quartier Saint-Roch de l'avoir délestée de 1700 euros en 17 mois. L'équivalent d'un trimestre de retraite pour Eliane Martin. La plaignante, membre du CAAB (Comité d'Action contre les Abus Bancaires), décèle chaque mois sur ses factures des frais abusifs : « *ils me prennent par exemple 25 euros pour un prélèvement de 17,50 euros* », illustre-t-elle. Jusqu'à présent, les sommes ponctionnées demeuraient à l'échelle de ses opérations courantes : de petits retraits pour le quotidien. Mais dernièrement la banque a opté pour une stratégie plus agressive : « *ils ont fait un prélèvement automatique pour une facture EDF de 3450,99 euros sans que je n'aie jamais rien autorisé de tel !* », dénonce-t-elle. Le lendemain, le Crédit Lyonnais refusait à Eliane Martin le paiement de son loyer. Interdite de chèque depuis janvier, classée surendettée depuis 2003, à 66 ans, Eliane Martin est piégée. Si elle quitte son agence, elle ne parviendra pas à ouvrir de compte ailleurs. Cette ancienne commerçante tente donc de sauver les fins de mois grâce à un

poste de « *dame voitures* », à la sortie de l'école de la rue Fornero Menei. Elle gagne ainsi 200 euros mensuels. L'agence Saint-Roch lui en laisse moins de la moitié, 80 euros. Décidée à obtenir gain de cause, la victime présumée a manifesté devant sa banque le 22 février dernier, sous l'objectif de plusieurs chaînes de télévision (Canal+, France 3). En réponse de quoi le directeur de l'agence est venu personnellement fermer la porte au nez de la plaignante et de son avocat, Me Bousquet. Eliane Martin ne se laisse pas démonter pour autant. Le lendemain, un panneau stop dans la main droite, elle continuait de dénoncer l'attitude « *méprisante et malhonnête* » du Crédit Lyonnais. À ses côtés, un homme âgé prend note. Lui aussi se dit victime d'abus bancaires. Dans les prochaines semaines, « *dame voitures* » à l'intention d'entamer une action judiciaire à l'encontre de ses malfaiteurs. Peut-être bénéficiera-t-elle de l'impact médiatique. Canal+ prépare un documentaire sur les abus bancaires et les banques apprécient guère d'avoir leur nom au générique.

Laurie CHIARA



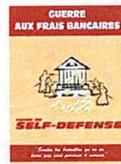
Le Patriote du 03 Mars 2006

La suite de cette intervention

Le jour même, la discussion n'a pas été ouverte et le directeur de l'agence s'est endormi à nouveau sur ses méfaits. Les «chefs» du Crédit Lyonnais n'ont pas davantage réagi. Aussi, l'agence, la direction des

agences, la direction de Lyon et de Paris ont été informées par fax des décisions prises par le CAAB suite à ces refus de discuter : Installation d'un stand le lundi, mardi et mercredi de 10 à 16 heures face à l'agence pour

recueillir la signature des clients mécontents; le jeudi une délégation officielle devait se rendre à l'agence à 11 heures et, faute de résolution du problème,



elle se rendrait sur la plus importante avenue de Nice, devant le siège à 14h30. Évidemment toute la presse serait appelée à couvrir l'événement.

Dès le lendemain de ce fax, les portes s'ouvraient enfin et un accord a été signé au terme duquel le Crédit Lyonnais remboursait 1700 euros de frais dont les timbres fiscaux, soit la totalité des sommes prélevées abusivement à Madame MARTIN.

Retrouvez nous sur le Web !
www.lecaab.com

SOLIDARITE

CONTRE LES ABUS BANCAIRES

FNACAB

17, rue Gutenberg
06000 NICE

Accueil National :

Tél 04 97 21 94 48

Fax 04 97 21 94 52

e.mail :
fnacab.secretariat
@wanadoo.fr
Site internet :
www.lecaab.comDIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
Marc-Aloïs LILLORenseignements aux
lecteurs
06 11 25 45 25VENTE AU NUMERO
et ABONNEMENTS
Danielle DUCROCQ
04 93 67 15 17PUBLICITES
06 11 25 45 25

ANTIBES

2317, Chemin de Saint Claude
06600 ANTIBES
Tél 04.93.74.80.01 Fax 04.93.95.22.48

PISCINE



TERRASSE

Buffet à volonté

L'Affaire Carmen Richart

Les actions mises en œuvre à Nice Saint Roch ne sont pas uniques. Des actions similaires à celle d'Éliane Martin ont été menées avec succès devant le Crédit Lyonnais de Cannes. Durant l'année 2005, après QUATRE MANIFESTATIONS, notre adhérente, Madame Richart, a été indemnisée pour une somme assez importante.

Carmen Richart : deux ans de coma, quatorze ans de galère

Quatorze ans qu'elle attend... C'est pas pour moi que je me bats, c'est pour mon fils, Steven.

Carmen Richart veut récupérer son argent. L'équivalent de huit années de prêt qu'elle a contracté en 1996 pour acheter un petit appartement. Seulement la banque et l'assurance refusent de lui donner. Alors elle multiplie les manifestations devant les antennes du Crédit Lyonnais. Hier, elle était rue d'Antibes, à distordre ses traits et expliquer son histoire.

1997. L'année noire. « Je roulais sur l'avenue de la mer à Mandelieu. Un refus de priorité. La voiture m'a cisailée. Cisailée et plongée dans un coma de deux ans. Pendant son lourd sommeil, une amie se charge de l'administrati-

Elle apporte notamment les certificats de l'hôpital à l'assurance, pour qu'elle promette de charger les mensualités comme le prévoyait le prêt. Malgré cela, aucune déduction n'est faite par la banque, le dossier est toujours en cours. Carmen Richart n'a cessé d'écrire depuis ces dernières années sans recevoir de réponses cohérentes.

Il y a peu, elle s'est tournée vers le comité d'action contre les abus bancaires, qui a accepté de la soutenir.

Hier matin, elle a demandé pour l'énième fois un rendez-vous avec la banque. En vain. La direction n'a pas davantage voulu s'exprimer dans ces colonnes.

C. B.



NICE MAIN DE CANNES

NICE MAIN DE CANNES

Banques : les litiges se multiplient

Depuis dix ans, le Comité d'action contre les abus bancaires défend les consommateurs en litige avec les établissements financiers. Les banques tentent de justifier leur attitude.

Dans le monde bancaire, les litiges se multiplient. Les consommateurs se plaignent de pratiques abusives, de frais excessifs, de refus de remboursement, de non-respect des engagements. Les banques tentent de justifier leur attitude.

Comme pour le Crédit Lyonnais, les banques tentent de justifier leur attitude. Elles invoquent des clauses abusives, des erreurs de calcul, des changements de conditions unilatéraux.

Les consommateurs se plaignent de pratiques abusives, de frais excessifs, de refus de remboursement, de non-respect des engagements.



Carmen Richart : 14 ans de procédure et pas de réponse

Elles ne lâcheront pas ! Un groupe de femmes, qui se dit « spolité » par la banque de Cannes, pour organiser en octobre un grand rassemblement de tous les mécontents des méthodes de cet établissement bancaire.

Toutes ont une histoire édifiante sur les relations qu'elles entretiennent avec leur agence bancaire.

Elles sont accompagnées dans leur démarche de défense de leurs intérêts par maître Alain Bousquet, le président du comité d'action contre les abus bancaires. Une association qui dénonce régulièrement les faits imposés par les banques et d'autres pratiques.

« Un monstre froid »

Ainsi, l'histoire de Carmen Richart. Cette femme a passé deux ans dans le coma à la suite d'un accident. Elle souhaite récupérer l'argent d'un prêt qu'elle a contracté avant l'accident. Elle a été obligée de payer les échéances alors que c'est l'assurance qui aurait dû prendre cela à sa charge.

« Il m'ont toujours fait croire que le dossier était en cours. Ils ont laissé pourrir la situation pour me dire que maintenant il y a prescription ». Depuis quatorze ans, elle se bat pour faire valoir ses droits.

« Pour M^e Bousquet, le Crédit Lyonnais « génère beaucoup de mécontents et traite avec dédain sa clientèle. Nous voulons regrouper le maximum de personnes afin de faire pression sur ce « monstre froid ».

« Début octobre, nous manifesterons à Cannes » prévient-il.

Ga. P.
Abus Bancaires et Alain Bousquet, aux éditions Cheminements.

FAITS DIVERS

ABUS BANCAIRES

Clients en colère devant le Crédit Lyonnais

Les pratiques bancaires mentent les nerfs à vif de certains clients de l'ex-Crédit Lyonnais (devenu LCL). Au point que plusieurs d'entre eux sont descendus dans la rue, hier, à Cannes, pour distribuer des tracts devant l'agence de la rue d'Antibes.

Des gens sont victimes des banques, et le Crédit Lyonnais a la médaille d'or de ceux qui rackettent les petits clients », s'écriait Marie Hélène Bouche-Roches, membre du Comité d'action contre les abus bancaires.

Ils n'étaient pas très nombreux à manifester ainsi leur colère mais ils sont déterminés et soutenus par un avocat niçois autour d'un livre sur le sujet : « Les banques ont créé des quantités d'occasion de prélever des frais, elles taxent tout. Même les prêts eux-mêmes sur un crédit. C'est leur seule façon de faire du chiffre. Et ces frais, elles en prennent un maximum sur des gens en difficulté qui n'ont pas de répondant », explique Alain Bousquet. Ces frais, selon lui, représentent une rémunération allant de 958 à 1956 euros de l'heure. Et l'avocat de se dépêcher un guide de self-défense contre les abus bancaires. Un dossier juridique prêt à compléter pour attaquer soi-même sa banque. Sortie prévue en novembre.

P. V.

« Abus bancaire, comment faire face », par Alain Bousquet (Ed. Cheminements) 20 euros.

Ces actions sont légales et à la portée de tous. Nous vous donnerons toutes les indications pour les monter et les mener à bien. Si vous devez vous lancer, allez jusqu'au bout ou ne faites rien.

OPPOSONS LA FORCE DU NOMBRE AU POUVOIR DE L'ARGENT